

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 13.12.2016

Présidence : M. Albert Lambelet, Syndic
Présent : 97
Majorité : 49
Scrutateurs : MM. Georges Guex et Jean-Philippe Doutaz
Excusés : MM. Jacques Pierret, François Chenaux, André Burgy
Mmes Isabelle de Gottrau, Chantal Angéloz, Helga Gruber

M. Albert Lambelet, Syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et informe que les délibérations seront enregistrées.

L'Assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.80.

M. le Syndic constate que l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 17 mai 2016. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée et est publié sur le site www.corminboeuf.ch
2. Investissements
 - 2.1 Zone Sportive
 - 2.1.1 Construction d'un terrain synthétique et vote du crédit y relatif ;
 - 2.1.2 Aménagement d'une zone de détente avec piste de pétanque et vote du crédit d'étude y relatif ;
 - 2.1.3 Agrandissement des vestiaires et vote du crédit d'étude y relatif ;
 - 2.2 Assainissement des eaux usées et des eaux claires au chemin de la Forêt et vote du crédit y relatif
3. Nomination de l'organe de révision pour l'audit des comptes 2016
4. Approbation de l'avenant du 7 novembre 2016 pour la prolongation du pacte d'emption à propos de l'immeuble n°886 de Corminboeuf
5. Approbation de la modification des statuts de l'ACoPol (Police intercommunale)
6. Approbation de la modification des statuts de Coriolis infrastructures
7. Divers

1. PV de l'Assemblée du 17 mai 2016

M. Albert Lambelet, Syndic, informe que le procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 17.05.2016 ne sera pas lu. Il a été à disposition des citoyens(nes) à l'Administration communale dix jours avant l'Assemblée communale et publié sur le site de la commune.

M. Albert Lambelet demande si il y a des remarques ou commentaires.

M. Marcel Bertschy précise que sa demande au point 9 « Divers » était de savoir si la commune de Corminboeuf a cédé l'indice de 198 m² de la Chapelle comme report de l'indice au propriétaire de l'immeuble qui va se construire derrière le Saint-Georges (sous la dénomination Résidence Saint-Georges).

M. Olivier Thulliard relève qu'au point 6 « Règlement scolaire : réponse à la demande de modification » il manque des intervenants notamment certains en faveur de cette demande de modification et demande que l'enregistrement soit réécouté. Après contrôle de l'enregistrement, les intervenants suivants sont à ajouter :

M. Patrick Buchs fait une réflexion économique en relevant que si une commune signe cette convention et participe à l'écolage, elle augmente son attractivité en référence aux communes voisines qui ont signé cette dite convention.

M. François Ménetrey relève que l'argument de fermeture ou pas d'une classe est un mauvais argument car ce problème est récurrent dans les communes et on ne peut pas reporter la fermeture d'une classe sur une famille qui peut choisir de déménager ou non.

Au vote l'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, en tenant compte des deux remarques ci-dessus, le procès-verbal de l'Assemblée du 17 mai 2016.

2. Investissements

2.1 Zone Sportive

2.1.1 Construction d'un terrain synthétique et vote du crédit y relatif

M. Dominique Rhême, Conseiller communal, présente le projet de construction d'un terrain synthétique.

Le très bon état du terrain A (terrain principal) a pu se maintenir à travers les années par l'interdiction d'y faire des entraînements. A cet effet, le terrain B supporte seul les nombreuses séances d'entraînements hebdomadaires de l'ensemble des équipes d'actifs et de juniors. Aujourd'hui, le club compte plus de 140 enfants en mouvement junior. Ces nombreuses équipes ont toutes le besoin de terrains pour s'y entraîner. Mais les surfaces manquent pour le faire dans des conditions acceptables. Même si le terrain B fait l'objet d'un soin attentif, son état est souvent critique à cause des conditions météo

et de la surcharge d'utilisateurs.

Pour remédier à cette situation, le Conseil communal a suivi la demande du FC de trouver une solution pour augmenter les surfaces d'entraînement et surtout de pouvoir allonger la saison des entraînements à l'extérieur.

Un premier scénario a été étudié, consistant à remplacer le terrain B, soit le terrain A, soit la petite place goudronnée par un revêtement synthétique. Finalement ces trois options ont été abandonnées en fonction de leur rapport coûts/utilité défavorable : transformer le terrain B n'apporterait aucune surface supplémentaire, transformer le terrain A homologué ne fait pas vraiment l'unanimité et exige une remise aux normes dispendieuse. Enfin le prix de la transformation de la petite place de 900m² s'avère presque du gaspillage pour une seule surface d'entraînement gagnée.

La deuxième phase d'étude a permis de valider la faisabilité d'un terrain d'entraînement synthétique assez grand pour obtenir une surface de jeu aux dimensions homologuées pour les juniors. Ainsi, en utilisant judicieusement la parcelle, il est possible de créer un terrain synthétique de 41m x 57m, ce qui apporte un supplément de quatre zones d'entraînement tous temps, utilisables sans restriction durant plus de dix mois par année. Cet apport va soulager la charge sur le terrain B et ainsi éviter une reconstruction inéluctable si nous restons sur le statu quo.

Ce terrain sera situé au sud-ouest de la zone sportive. Il englobe la place goudronnée, le prolongement jusqu'à la limite vers l'ouest, et la surface aujourd'hui occupée par une grosse haie de sapins contre le sud. Il faut aussi relever que l'utilisation de cette surface n'aurait jamais été possible avant le démantèlement de la ligne à haute tension qui la surplombait.

Le projet est déjà détaillé et son devis de réalisation est estimé à Fr. 750'000. Malgré cette incertitude, il est toutefois probable que les mises en soumissions permettront de respecter ce budget.

M. Claude Vaucher, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la « commission financière » qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter ce crédit de construction de Fr. 750'000. Le financement sera assuré par un emprunt de Fr. 750'000. Les frais financiers annuels s'élèveront à environ Fr. 15'000 auxquels il faut ajouter l'amortissement de 4%.

M. Jean-Marc Kuhn relève que l'on vote un crédit d'investissement alors que l'on n'a pas de présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement 2016 ni du budget 2017 et donc pas d'information concernant l'état de la dette par habitant.

M. Albert Lambelet informe que nous avons une capacité d'investissement de Fr. 6'900'000.- et une dette par habitant Fr. 2'700.- (chiffres basés sur 2015), ceci notamment grâce aux ventes des deux grands terrains et à notre politique d'amortissement.

M. Jean-Daniel Ottet pose la question si le terrain synthétique sera équipé d'éclairage.

M. Dominique Rhême confirme que des éclairages sont prévus pour permettre les entraînements de nuit.

M. Jean-Pierre Gehriger demande si des jeunes de la commune pourront utiliser ce nouveau terrain vu que des locations sont envisageables à des sociétés sportives externes.

M. Albert Lambelet précise que la location se fait au FC Corminboeuf et si le potentiel du terrain est utilisé par le FC, il n'y aura pas de location externe. Par contre ce terrain sera disponible pour les écoles en dehors des heures d'entraînement.

M. Pierre-Alain Mettraux demande qu'en est-il de la durée de vie du tapis de ce terrain synthétique.

M. Dominique Rhême répond que la structure de base a une durée de vie d'environ 50 ans et les couches superficielles ont une durée de vie moyenne de 25 ans selon les informations reçues.

Mme Marie-Cécile Donzé-Maret demande si ce projet fait partie de la convention de fusion avec Chésopelloz.

M. Albert Lambelet répond que ce projet de la zone sportive est prévu depuis deux ans dans nos investissements et confirme qu'il fait partie intégrante de la convention de fusion avec Chésopelloz.

M. Frédéric Krauskopf demande si la problématique d'atteinte à la santé de jeunes qui pratiquent le sport sur des terrains synthétiques a été pris en compte notamment lorsque les granules proviennent de pneus recyclés.

M. Dominique Rhême répond que cette technique d'utilisation de pneus recyclés a été abandonnée et les nouvelles techniques actuelles utilisent du liège.

M. Mouthon Jacques demande s'il y aura besoin de machines supplémentaires pour l'entretien.

M. Dominique Rhême répond qu'il n'y aura pas de machines supplémentaires. Les machines de l'édilité pourront être utilisées.

M. Jonathan Collaud demande si d'autres communes à part Fribourg et Villars-sur-Glâne ont investi dans des terrains synthétiques, par exemple Givisiez n'en a pas.

M. Dominique Rhême confirme que ce sont les grandes communes qui peuvent investir dans des terrains synthétiques standards et en ce qui concerne Givisiez, elle n'en a pas mais la commune dispose des surfaces suffisantes pour les entraînements des juniors et des autres équipes.

M. Jonathan Collaud demande comment les équipes de juniors s'entraînent aujourd'hui vu le manque de disponibilité des surfaces.

M. Dominique Rhême relève que l'effectif de jeunes pratiquant le football a explosé durant ces 10 à 15 dernières années. C'est donc de plus en plus difficile pour le club d'organiser des séances d'entraînement pour tous ces jeunes à des heures convenables.

M. Albert Lambelet relève que la plage horaire d'entraînement des juniors est entre 17h et 19h, après les surfaces sont utilisées par les équipes d'actifs, d'où le besoin de surfaces supplémentaires.

M. Albert Joye espère que le dégagement de la haie pour la construction du terrain synthétique se fera sans les nuisances subies lors de la construction de l'agrandissement du centre équestre où les déchets verts étaient brûlés avec un dégagement de fumée désagréable pour le voisinage.

Au vote l'Assemblée communale accepte, par 87 oui 4 non et 6 abstentions, ce crédit de construction pour le terrain synthétique.

2.1.2 Aménagement d'une zone de détente avec piste de pétanque et vote du crédit d'étude y relatif

M. Dominique Rhême, conseiller communal, présente la demande d'aménagement d'une zone de détente avec piste de pétanque.

Le village atteindra prochainement 2'500 habitants et le Conseil communal est sensible à la demande de disposer d'une place permettant le jeu de boules dans la commune. Un club de pétanque est en train de se créer à Corminboeuf et il serait opportun de réaliser une place de 3 à 6 pistes dans un environnement à la fois proche de la zone sportive et offrant la possibilité de place de détente (bancs, etc.) pour l'ensemble de la population, avec un accès répondant aux critères d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, pour les poussettes, etc. En effet, le devoir d'exemplarité des collectivités publiques ne peut plus être ignoré de nos jours. De plus, cet endroit est particulièrement bien exposé au soleil et sera, à n'en pas douter, apprécié des habitants des quartiers voisins du Gibart, Evangile et Saint Jean.

Le Conseil communal a demandé un avant-projet pour la zone située entre les terrains de tennis et la route de Chésopelloz. Sur cette base, un groupe de travail va choisir les options et le projet définitif pourra se développer.

M. Claude Vaucher, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la « commission financière » qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter ce crédit de Fr. 20'000. Le financement sera assuré par les liquidités courantes.

M. François Ménetrey demande si dans le crédit de l'étude on est fixé sur ce lieu ou s'il est envisageable de prévoir un autre lieu car pour une piste de pétanque ce lieu est décentré par rapport à la vie du village.

M. Lambelet répond que tout est envisageable.

Au vote l'Assemblée communale accepte, par 89 oui et 8 abstentions, ce crédit d'étude pour l'aménagement d'une zone de détente avec piste de pétanque.

M. Claude Mindel, président de la Corminboule, remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ce crédit d'étude.

2.1.3 Agrandissement des vestiaires et vote du crédit d'étude y relatif

M. Dominique Rhême, conseiller communal, présente la demande d'agrandissement des vestiaires.

Sollicité depuis plusieurs saisons par les utilisateurs, le Conseil communal a tout d'abord demandé une étude pour agrandir et transformer le premier étage de la buvette actuelle. Partant du principe qu'il fallait à tout prix conserver le maximum de surface de jeu et d'entraînement autour du bâtiment actuel, la solution préconisée montra les limites de cette réflexion : une reconstruction totale du premier étage offrait certes des nouveaux vestiaires indispensables à l'étage mais sacrifiait une partie des vestiaires existants, les circulations internes devenaient problématiques, le gain effectif restait faible en regard de l'investissement nécessaire. Le tout sans garanties quant à d'éventuelles perturbations de la statique du bâtiment.

De nouvelles pistes sont évaluées depuis l'abandon de ce projet de reconstruction, compte tenu des nécessités cumulées : au moins deux vestiaires supplémentaires de capacité suffisante (feuilles de match à 18 joueurs), un vestiaire à l'usage des footballeuses, une certaine disponibilité pour les pratiquant-e-s du tennis, etc.

Il est donc nécessaire de passer à une étude de détail pour une construction à niveau, raccordée au bâtiment existant du côté est. Exemplant obligé, cette réalisation sera également raccordée au CAD.

M. Claude Vaucher, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la « commission financière » qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter ce crédit d'étude de Fr. 20'000. Le financement sera assuré par les liquidités courantes.

Au vote l'Assemblée communale accepte, par 96 oui et 1 abstention, ce crédit d'étude pour l'agrandissement des vestiaires du FC Corminboeuf.

2.2 Assainissement des eaux usées et des eaux claires au chemin de la Forêt et vote du crédit y relatif

M. Dario Viel, conseiller communal, en remplacement de Mme Chantal Angéloz malade, présente l'assainissement des eaux usées et eaux claires au chemin de la Forêt.

L'entreprise Groupe E va procéder au changement de l'éclairage public dans ce secteur. Par la même occasion, le Conseil communal souhaite assainir le réseau des eaux usées et claires de ce secteur qui figure en tête de la liste des quartiers à équiper en séparatif.

Le devis total pour l'assainissement du réseau des eaux usées et claires pour le chemin de la Forêt s'élève à Fr. 675'000.

M. Claude Vaucher, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la « commission financière » qui, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter ce crédit d'investissement de Fr. 675'000. Le financement sera assuré par un emprunt de Fr. 675'000. Les frais financiers annuels s'élèveront à environ Fr. 13'500 auxquels il faut ajouter l'amortissement de 4%.

Au vote l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, ce crédit d'investissement pour l'assainissement des eaux usées et claires au chemin de la Forêt.

3. Nomination de l'organe de révision pour l'audit des comptes 2016

La fiduciaire Fidexpert SA à Granges-Paccot (anciennement nommée MCM Conseils SA) a eu le mandat pour la révision des comptes de 2013 à 2015.

M. Claude Vaucher, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la « commission financière » qui, à l'unanimité des membres présents, propose à l'Assemblée communale de prolonger son mandat pour l'année 2016 uniquement en raison de la fusion avec Chésopelloz au 01.01.2017.

Au vote l'Assemblée communale accepte, par 96 oui et 1 abstention, la proposition de la commission financière de prolonger le mandat de l'organe de révision pour l'année 2016.

4. Approbation de l'avenant du 7 novembre 2016 pour la prolongation du pacte d'emption à propos de l'immeuble n°886 de Corminboeuf

M. Albert Lambelet, Syndic, présente les raisons de l'avenant du 7 novembre 2016 pour la prolongation du pacte d'emption à propos de l'immeuble n°886 dans le quartier de la Clé des Champs.

La commune a signé en date du 15 novembre 2010 un pacte d'emption en faveur de la société Cormiprom SA. L'Assemblée communale du 14 décembre 2010 a accepté la vente de la parcelle de terrain de l'article no 859 d'une surface totale de 12'885 m² et a ratifié le pacte d'emption.

Ce dernier avait été accordé pour une durée indéterminée échéant cinq ans après l'approbation du PAD, l'échéance étant au 12 septembre 2017. La parcelle a été ensuite partagée en 7 parcelles numérotées de 886 à 892 et le droit a déjà été exercé sur les parcelles 887 à 892.

La société Cormiprom SA a adressé une requête à la commune en proposant un avenant à ce droit d'emption afin de le prolonger, en vue de la réalisation de l'immeuble 886, septième et dernier immeuble à construire sur cette parcelle. Les motifs de cette prolongation sont de faciliter la vente de ce dernier.

Le conseil communal a accepté cette prolongation pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 12 septembre 2019. La validité de cet avenant est subordonnée à l'acceptation par l'Assemblée communale de Corminboeuf, avant le 12 septembre 2017.

M. Claude Vaucher demande si la commune détient encore du terrain dans cette zone.

M. Lambelet répond que la commune possède une réserve de terrain constructible de 3'000 m² qui n'a rien à voir avec la 7^{ème} parcelle n° 866 et informe que la commune n'est pas intéressée à acheter cette parcelle.

Au vote l'Assemblée communale accepte, par 92 oui et 5 abstentions, l'avenant du 7 novembre 2016 pour la prolongation du pacte d'emption à propos de l'immeuble n°886.

5. Approbation de la modification des statuts de l'ACoPol (Police intercommunale)

M. André Bruderer, Conseiller communal, présente la modification des statuts de l'ACoPol. Il cite notamment les modifications des articles suivants :

Art. 11, al. 1

La composition du comité a été modifiée pour tenir compte de l'entrée de Matran. Chaque Commune a droit à un représentant au sein du comité de direction ; les communes de plus de 10'000 habitants peuvent en avoir deux (actuellement c'est le cas uniquement de Villars-sur-Glâne).

Art. 24

La date de la sortie de l'Association a été ramenée de cinq ans à deux ans. Cela doit permettre une meilleure souplesse dans la gestion par les organes déjà en place et éviter que ce soient les organes désignés sous la nouvelle législature qui doivent prendre le relais.

Chapitre II (anciens statuts)

Il est supprimé et ses dispositions reprises dans respectivement le règlement de police et le règlement du personnel.

M. Yerly demande si l'adhésion de Matran va engendrer du personnel supplémentaire.

M. André Bruderer répond par l'affirmative et informe que cette personne supplémentaire sera payée par Matran ce qui aura pour effet une économie d'environ Fr. 2'000 pour la commune de Corminboeuf.

Au vote l'Assemblée communale accepte, par 95 oui 1 non et 1 abstention, d'une part l'adhésion de la Commune de Matran à l'ACoPol et d'autre part la modification des statuts y relative ainsi que la refonte totale de ces derniers.

6. Approbation de la modification des statuts de Coriolis infrastructures

M. Albert Lambelet, Syndic, présente et explique les articles importants de la modification des statuts de Coriolis infrastructures.

Les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot ont constitué, en 2007, une association de communes sous le nom de "Coriolis Infrastructures, Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg" (ci-après : l'Association). L'Association a pour but la réalisation et l'exploitation de deux infrastructures culturelles, l'une à Fribourg, l'autre à Villars-sur-Glâne. Ces deux infrastructures ont été réalisées, à l'enseigne de Equilibre à Fribourg et de Nuithonie à Villars-sur-Glâne.

Les communes d'Avry et de Matran ont exprimé leur volonté de devenir membres de l'Association. Réunis en Assemblée le 1er juin 2016, les délégués ont accepté ces demandes et ont procédé à une modification des statuts.

Les communes fondatrices sont dès lors appelées à ratifier la modification statutaire prise par l'Assemblée des délégués, en vue de permettre l'adhésion des communes d'Avry et Matran.

M. Albert Lambelet relève que l'enjeu est de supporter les frais d'exploitation qui sont actuellement de Fr. 32.50 par habitant et plus on est à payer ce montant mieux on se portera et mieux les projets culturels pourront être supportés.

M. Albert Lambelet informe que Matran a déjà accepté l'adhésion et Avry vote ce soir.

M. Pierre-Alain Mettraux demande qu'est-ce qu'il se passera si Avry refuse l'adhésion.

M. Albert Lambelet répond que l'on devra partir uniquement avec Matran, donc plan B.

M. Albert Joye relève qu'enfin d'autres communes ont souhaité rejoindre Coriolis infrastructures et espère que cela donnera l'envie à d'autres communes de l'agglomération d'y adhérer.

M. Philippe Doutaz relève que développer et promouvoir la culture et l'agglomération c'est bien oui mais que fait-on avec les problèmes rencontrés aujourd'hui à savoir les transports publics, cette fameuse zone 10 dont Corminboeuf ne fait pas partie pour quelques mètres, la problématique des places de parc. Il relève que l'on doit négocier avec les transports publics et intégrer d'une manière ou d'une autre ces points dans les statuts.

Au vote l'Assemblée communale accepte, par 96 oui et 1 abstention, la modification des statuts de Coriolis infrastructures et de ce fait l'adhésion des communes de Matran et d'Avry.

7. Divers

M. Marcel Bertschy revient sur sa question posée lors l'Assemblée du 17 mai 2016 à savoir si la commune de Corminboeuf a cédé l'indice de 198 m² de la Chapelle comme report de l'indice au propriétaire de l'immeuble qui va se construire derrière le Saint-Georges. Est-ce vrai, si oui à quel prix et est-ce que la commune l'aurait fait pour d'autres citoyens.

M. Albert Lambelet répond que cela n'a pas été un privilège mais a été réglé dans l'intérêt de la collectivité. En effet la route d'accès au quartier du Champ de la Croix était à la charge de la commune et elle empiétait sur le terrain du propriétaire du Saint-Georges. Pour faire une route d'accès réglementaire il a fallu faire cet échange, donc c'est la commune qui était gagnante.

M. Marcel Bertschy demande est-ce que le propriétaire du Saint-Georges a encore le droit d'exploiter le restaurant avec des places de parc en moins.

M. Albert Lambelet répond que le nombre de places de parc n'a pas diminué.

M. Edwin Gruber demande la pose d'un miroir à la sortie de la route du Gibart sur la route de Chésopelloz.

M. Albert Lambelet répond que la demande a été faite à plusieurs reprises dont une tout dernièrement et que la réponse du service des ponts et chaussées reste la même, notre demande est refusée car ils estiment que la visibilité est suffisante.

M. Claude Baechler complète en disant que la commune ne peut pas poser un miroir sans l'aval des ponts et chaussées car le jour où il y a un accident, c'est la commune qui sera responsable.

M. Edwin Gruber remercie l'ensemble des membres de Conseil communal pour tout le travail accompli pour la commune.

M. Volery se présente comme nouveau venu dans la commune de Corminboeuf et remercie le Conseil communal pour le travail accompli.

Jean-Marc Kuhn s'associe aux remerciements envers les membres du Conseil communal. M. Kuhn relève que les sociétés locales qui organisent des lotos ont de plus en plus de peine à dégager des résultats positifs et les gens qui participent aux lotos se plaignent de ne pas avoir de tableau d'affichage des numéros. M. Kuhn demande au Conseil communal d'examiner la pose d'un tableau lumineux.

M. Albert Lambelet répond que le sujet sera examiné par le conseil.

M. Didier Clerc demande si la commune paie les barrières qui ont été installées sur l'ancienne route entre Givisiez et Corminboeuf.

M. Albert Lambelet répond par la négative car toute la route est sur la commune de Givisiez.

M. Pierre Tissot remercie l'ensemble du Conseil communal et plus particulièrement Albert Lambelet pour son engagement tout au long de ces 25 années au sein du conseil communal mais également dans l'agglomération. Au nom de tous, M. Tissot le remercie sincèrement pour le travail accompli. Applaudissements

M. François Ménetrey demande si le commun participe aux coûts de la piscine de la Motta d'une part et si on va parler de la fête de la fusion.

M. Albert Lambelet répond par l'affirmative aux deux questions.

M. Michael Tschopp relève les problèmes de sécurité lorsque les enfants vont à l'école notamment au-dessus des escaliers en pierre où les voitures franchissent facilement le trottoir. M. Tschopp demande s'il y a moyen de sécuriser la zone.

M. Albert Lambelet confirme que c'est une préoccupation de conseil communal et qu'un concept de modération de trafic est en cours et ce problème de sécurité sera intégré. M. André Bruderer va prendre des mesures courant 2017.

M. Philippe Bueche demande si des mesures vont être prises sur l'entrée de la route Jo Siffert depuis Corminboeuf notamment avec la nouvelle route du Pâqui pour éviter les risques d'accident.

M. Baechler répond que plusieurs demandes ont été faites auprès du service des ponts et chaussées pour limiter la vitesse à 60 km/h, pour mettre des passages piétons, et d'autres mesures visant à sécuriser ce secteur. Maintenant avec l'arrivée du pont du Tiguellet et du giratoire prévu sur la route Jo Siffert à la hauteur du centre logistique de la poste, toutes les mesures sont mises en attente.

M. Marcel Bertschy demande que la commune réfléchisse à la pause d'un défibrillateur à l'administration communale.

M. Albert Lambelet répond que ce sera un des objectifs de la prochaine législature et du nouveau conseil et précise que cela deviendra une norme cantonale pour les collectivités publiques.

M. Dominique Rhême rappelle que la commission culturelle met sur pied une grande fête villageoise pour la fusion entre Corminboeuf et Chésopelloz sous le nom de « efFUSION » pour les 9 et 10 septembre 2017. Cette information sera présente dans le prochain bulletin communal de janvier 2017.

M. Albert Lambelet remercie et rend hommage à M. Dario Viel, conseiller communal sortant, pour tout le travail accompli durant ces cinq dernières années dans un premier temps comme responsable du dicastère de l'environnement, des eaux claires et des eaux usées pour ensuite reprendre le dicastère de l'aménagement et des constructions. M. Lambelet, au nom de ses collègues du conseil et de la population le remercie pour son engagement et lui remet un cadeau sous les applaudissements de l'Assemblée.

M. Dario Viel remercie ses collègues et l'ensemble des personnes présentes. Il relève le plaisir qu'il a eu à œuvrer en tant que conseiller communal de cette commune. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à toute l'Assemblée.

M. Dominique Rhême remercie notre Syndic sortant M. Albert Lambelet pour ces 25 ans de bons et loyaux services au sein du conseil communal de Corminboeuf. M. Albert Lambelet est entré au conseil communal en 1991 comme responsable de dicastère des finances pendant 3 législatures et comme Syndic pendant les 2 dernières législatures. M. Rhême, au nom de ces collègues du conseil et de la population, le remercie pour son engagement et le travail accompli et lui remet un cadeau sous les applaudissements de l'Assemblée.

M. Albert Lambelet remercie à son tour ses collègues du conseil, le personnel de l'administration, le personnel de l'édilité et de conciergerie, le personnel de l'AES et le personnel enseignant et la responsable d'établissement.

La parole n'étant plus demandée, il invite les participants à partager le verre de l'amitié. L'Assemblée est levée à 21h25.